



Avis au public en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Refonte Projet d'aménagement général Phase 2

Il est porté à la connaissance du public que, dans sa séance du 24/03/2016, le conseil communal de la commune de Diekirch a délibéré sur la refonte du projet d'aménagement général Phase 2, ensemble avec l'étude préparatoire, le rapport de présentation et le rapport sur les incidences environnementales.

La délibération du conseil communal, ainsi que la refonte du projet d'aménagement général, ensemble avec l'étude préparatoire, le rapport de présentation et le rapport sur les incidences environnementales sont déposés du lundi 11/04/2016 au mardi 10/05/2016 inclusivement à la Commune de Diekirch – Secrétariat communal, 27, avenue de la Gare à Diekirch, où le public peut en prendre connaissance.

Les observations et objections contre la refonte du projet d'aménagement général Phase 2 doivent être présentées par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Diekirch, 27, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch (boîte postale 145, L-9202 Diekirch), du lundi 11/04/2016 au mardi 10/05/2016 inclus, le tout sous peine de forclusion.

Un résumé de la refonte du projet d'aménagement général Phase 2 est publié sous forme électronique sur le site pag.diekirch.lu.

Une réunion d'information pour les intéressés aura lieu à la salle des fêtes de l'école fondamentale (bâtiment G « Jongeschull »), Place des écoles (Stehresplatz), L- 9226 Diekirch, le mardi 12 avril 2016 à 20.00 heures.

La présente publication est effectuée conformément aux articles 12 et 13 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Conformément aux dispositions de la loi du 22/05/2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le dossier complet de la refonte du projet d'aménagement général Phase 2, ensemble avec l'étude préparatoire, le rapport de présentation et le rapport sur les incidences environnementales sont soumis au public à la Commune de – Secrétariat communal, 27, avenue de la Gare à Diekirch, du lundi 11/04/2016 au mardi 10/05/2016 inclusivement.

L'objet, un résumé de la refonte du projet d'aménagement général Phase 2 ainsi qu'un résumé non technique du rapport sur les incidences environnementales sont publiés sur support informatique sur le site pag.diekirch.lu.

Tous les intéressés peuvent émettre leurs observations et suggestions par le biais du support informatique (adresse : pag@diekirch.lu) ou transmettre leurs observations écrites directement au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Diekirch, 27, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch (boîte postale 145, L-9202 Diekirch), du lundi 11/04/2016 jusqu'au mercredi 25/05/2016 inclus, le tout sous peine de forclusion.

Diekirch, le 08 avril 2016

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Claude Haagen, bourgmestre
Claude Thill, échevin
René Kanivé, échevin